

Hors-série

Infos'Chasse

Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

LES BONNES PRATIQUES DE LA SÉCURITÉ

Octobre 2007



NOUVEAU FREELANDER 2

LE 4X4 DE L'ANNÉE EST NÉ SOUS 5 BONNES ÉTOILES.



NOUVEAU FREELANDER 2. LE 1^{ER} TOUT-TERRAIN DE LOISIRS 5 ÉTOILES.

Vous avez beaucoup de voies à découvrir et certaines d'entre elles seront escarpées. Autant confier votre plaisir et votre sécurité au Nouveau Freelander 2 ! Elu 4x4 de l'année 2007 et premier 4x4 de loisirs à décrocher 5 étoiles aux tests EuroNCAP, il obtient une reconnaissance à la hauteur des qualités ayant guidé sa conception. Suivez sans hésiter vos 5 bonnes étoiles et venez découvrir dans le réseau Land Rover la nouvelle référence et ses technologies au sommet : boîte de vitesses automatique 6 rapports séquentielle (disponible en série sur i6, en option sur TD4), système d'adaptation Terrain Response™ (sauf sur finition E)... Franchissez l'entrée d'un espace de confort et de plaisir automobile.

Consommations Norme CE 1999/94 mixte [TD4/TD4 auto/6 auto] : 7,5/8,5/11,2 l/100 km - CO₂ : 194/224/265 g/km. Modèle présenté Nouveau Freelander 2 TD4 SE avec options peinture métallisée et jantes 18" : 38 400 €.

Alliance Automobiles 4x4

www.landrover-strasbourg.com - E-mail: c.wieser@2a67.fr

67, route de Brumath à Souffelweyersheim - Tél. 03 88 18 44 40 - Clément Wieser et Stéphane Beuret

91, route de Bischwiller à Haguenau - Tél. 03 88 05 40 40 - Alain Laroche



GO BEYOND

imaginez un nouvel horizon



L'éditorial

de Gérard Lang, président de la Fédération

Le 30 mai 2007, lorsque nous avons réuni tous les présidents de G.G.C., de S.L.C. et d'associations spécialisées dans le cadre de la commission « Sécurité à la chasse », il s'agissait de mener une réflexion dans la continuité du schéma départemental de gestion cynégétique, celui-ci prévoyant entre autre une incitation progressive des chasseurs au port de vêtements fluorescents.

Ce livret est le fruit d'une réflexion commune, il est destiné à tous les chasseurs adhérant à la Fédération du Bas-Rhin et doit permettre à chacun de nous d'entamer une réflexion personnelle sur la sécurité à la chasse et sur les risques encourus. C'est aussi un guide pratique, permettant d'avoir sous la main à chaque instant les solutions qui permettent de faire face à l'imprévu ...

L'élaboration des bonnes pratiques de la sécurité par les chasseurs, démontre qu'ils sont des gens responsables et respectables, conscients de leurs actes. Il suffit pour s'en convaincre de comparer en données brutes et en pourcentage par rapport au nombre de pratiquants, les chiffres concernant les accidents de loisirs en France. Certes un accident de chasse sera toujours un accident de trop, mais nous n'avons pas à rougir de notre activité : la chasse est sûre et elle le sera d'autant plus en appliquant les bonnes pratiques qui figurent dans ce livret.

En guise de conclusion, je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des personnes qui se sont impliquées dans la réalisation de ce document et tout particulièrement nos annonceurs qui en ont financé intégralement la conception et l'impression. Merci à tous et bonne chasse !

Sommaire

DROIT	4
OÙ COMMENCE LA SÉCURITÉ	10
GRAND GIBIER	12
PETIT GIBIER	22
SECOURS	23
SECOURS EN DIRECT	26
DÉLÉGATION DE POUVOIR	28
LE MOT DE LA FIN	30

Infos'Chasse 67

Fédération des chasseurs du Bas-Rhin
5, rue Staedel - 67100 STRASBOURG
Tél. 03 88 79 12 77

Directeur de la publication : Gérard Lang
Rédacteur en chef : Philippe Jaeger
06 07 90 27 28 - pj.envirofaune@wanadoo.fr
Crédit photo (sauf référence contraire) : Philippe Jaeger
Rédacteur en chef délégué : Jean-luc Ries
Réalisation graphique : ACStudio
Publicité et impression : Enviro'Faune
Dépôt légal : octobre 2007
Tirage : 7200 exemplaires

Si vous recevez ce hors-série gratuitement, c'est grâce au soutien de nos annonceurs. La meilleure façon de les remercier pour leur engagement, c'est de les privilégier pour vos achats. Merci !

LA SÉCURITÉ AVANT TOUT!

Chasseur ou organisateur de chasse,
votre responsabilité est engagée.

La chasse est un loisir qui se pratique le plus souvent avec une arme à feu.

Le chasseur a donc une responsabilité très forte en matière de sécurité.

Que vous soyez chasseur ou organisateur de chasse, votre responsabilité civile et/ou pénale peut être recherchée et engagée dans de nombreux cas.

L'accident

est le plus souvent la conséquence
d'une imprudence.

Responsabilité civile:

La responsabilité trouve son origine dans les dispositions du code civil au travers des articles 1382, 1383, 1384 et 1385 et plus particulièrement :

Article 1382 - Code Civil:

Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à la réparer.

Article 1383 - Code Civil:

Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence.

Article 1384 - Code Civil:

On est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre, ou des choses que l'on a sous sa garde.

Article 1385 Code Civil:

Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé.

Responsabilité pénale:

La responsabilité de l'auteur d'un accident de chasse est établie sur la base des dispositions de l'article 121-3 qui, depuis la parution du nouveau Code Pénal, prévoit le délit de mise en danger délibérée de la personne d'autrui.

La responsabilité civile peut être assurée, ce qui n'est pas le cas de la responsabilité pénale.



Les assurances

Caisse d'Assurance Accidents Agricoles du Bas-Rhin.



*Ne pas confondre
Responsabilité Civile
et Assurance Sociale.*

Les deux sont obligatoires

La chasse est une activité agricole soumise en Alsace et en Moselle à l'affiliation obligatoire et légale à la Caisse d'assurance accidents agricoles.

Cette assurance ne peut être remplacée par un contrat signé auprès d'une compagnie d'assurance privée. Elle est étendue à toute personne salariée ou bénévole qui agit même momentanément sous la responsabilité d'un locataire de chasse.

Sont donc concernés par cette assurance légale et obligatoire :

- > Les gardes-chasse salariés, à temps plein ou partiel
- > Les gardes-chasse bénévoles ne percevant aucune indemnité
- > Les auxiliaires bénévoles (traqueurs, etc ...).



Les assurances de la responsabilité civile (Obligatoires)

Responsabilité individuelle du chasseur :

Tout chasseur doit souscrire une assurance chasse responsabilité civile. Au-delà du caractère obligatoire, elle est surtout nécessaire et doit avoir un large champ d'application. Relisez votre contrat attentivement et n'hésitez pas à demander conseil à un spécialiste si le moindre doute subsiste.

Responsabilité civile organisateur de chasse :

Cette assurance concerne les réservataires de chasse, un groupement de chasseurs, le détenteur d'un droit de chasse, les sociétés civiles de chasse, les associations de chasse. Elle doit couvrir les dommages corporels et matériels, qui peuvent survenir lors d'une chasse pratiquée sur le territoire et sous l'autorité de l'organisateur de chasse. Cette couverture ne se limite pas au seul directeur de chasse, mais concerne tous les responsables désignés. Il faut inclure toute activité ayant un rapport avec la chasse, y compris rendez-vous de chasse, réunions, etc



N'oubliez pas d'assurer
votre chien ainsi que
l'ensemble de vos armes.

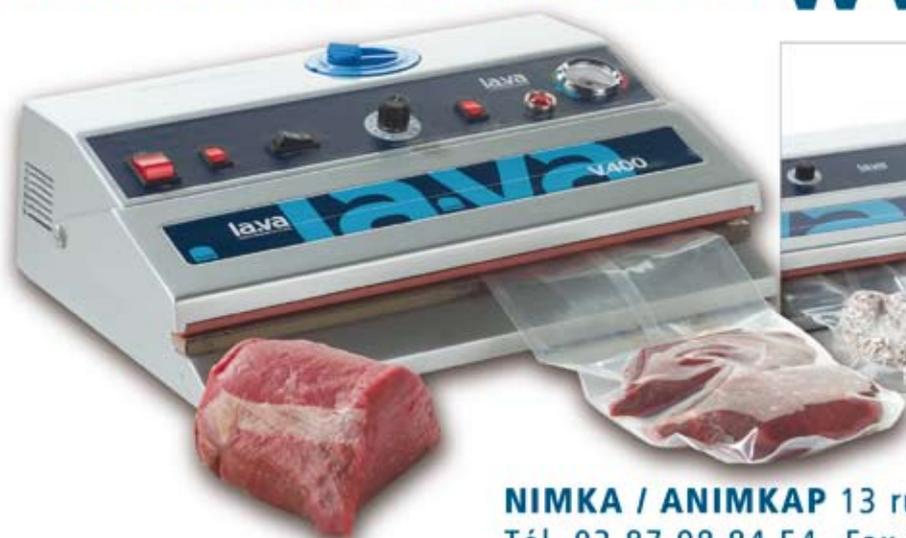
la.va®

L'EMBALLAGE SOUS VIDE

POUR UNE FRAÎCHEUR APPÉTISSANTE DURABLE



www.la-va.fr



NIMKA / ANIMKAP 13 rue Cugnot - F-57200 Sarreguemines
Tél. 03 87 98 84 54- Fax 03 87 98 51 55 - www.animkap.fr

LES SANCTIONS EN CAS D'ACCIDENT

Pénalités	Blessure involontaire par imprudence		Mort	Mise en danger de la personne (violation délibérée d'une règle de sécurité)
Prison	Incapacité < 3 mois = 1 an	Incapacité > 3 mois = 2 ans ou 3 ans en cas de manquement délibéré à la sécurité.	3 ans ou 5 ans en cas de manquement délibéré à la sécurité.	1 an
Amende pour le chasseur et les organisateurs de la chasse	15 000 €	30 000 € ou 45 000 €	45 000 € ou 75 000 €	15 000 €
Amende pour l'association	Quintuple de celle prévue pour le chasseur ou l'organisateur de chasse.		75 000 €	
Autres peines pour l'association	Dissolution de l'association.		Placement sous surveillance judiciaire de l'association.	
Retrait du permis de chasser	Jusqu'à 5 ans			
Suspension du permis de conduire	Jusqu'à 5 ans			
Confiscation des armes et véhicules possible				
Possibilité pour le juge d'instance de suspendre le permis de chasser jusqu'au jugement				
Dommages et intérêts pour la victime et/ou sa famille				

OÙ COMMENCE LA SÉCURITÉ

A la maison ou en voiture,
un seul mot d'ordre: la sécurité.

En voiture, les armes doivent être obligatoirement déchargées et rangées dans une housse ou une malette de transport.



Jean-Luc Bies

A la maison, le coffre-fort est une sécurité contre le vol, mais aussi une sécurité pour votre entourage.



Haguenau Chasse Tir
1, Place Barberousse
67500 HAGUENAU
Tél. : 03 88 90 37 67
Fax : 03 88 90 40 28
haguenauchassetir@wanadoo.fr

Eric BASTIAN
Armurier professionnel

Panneaux réglementaires	21,00 € pièce
	18,90 € par 5
	16,80 € par 10
Chasuble fluo std.	8,75 €
Idem cam.	17,25 €
Gilet	52,50 €
Veste	52,50 €
Casquette std.	8,25 €
Casquette cam.	12,50 €



Dès lors que l'on parle de chasse, on parle forcément d'armes et de manipulations d'armes.

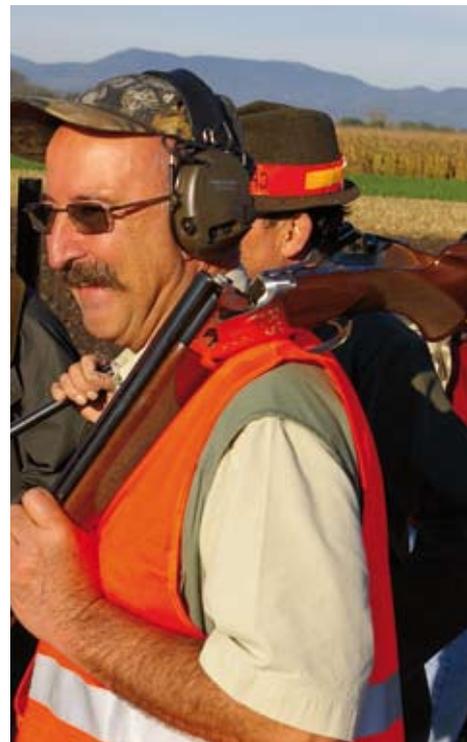
A la maison, le premier geste de sécurité concerne la sortie de l'arme du coffre-fort. Veillez à ce que l'arme soit déchargée en toute circonstance.

Le coffre-fort, au-delà de son caractère obligatoire vis-à-vis de votre assurance, protège votre environnement proche, c'est-à-dire votre famille et vos amis.

Sur le trajet vers le territoire de chasse, les précautions à prendre sont toujours les mêmes. Votre arme doit être déchargée, protégée et transportée en sécurité. Attention, la housse ou la mallette protège votre arme, mais n'offre aucune garantie de sécurité absolue.

Sur le territoire de chasse, à l'exception des déplacements en véhicules, l'arme visible portée à l'épaule apporte plus de sécurité que celle transportée dans une housse, à condition de respecter **les règles de base suivantes** :

- > Pour se diriger vers son poste, l'arme doit être déchargée.
- > Le canon doit toujours être dirigé vers le haut.
- > L'arme doit être « cassée » ou culasse ouverte.
- > L'arme doit être chargée au poste, la sécurité doit être enclenchée.
- > Enlever la sécurité uniquement pour le tir.
- > En quittant son poste, l'arme doit être déchargée.



Chasse à l'approche



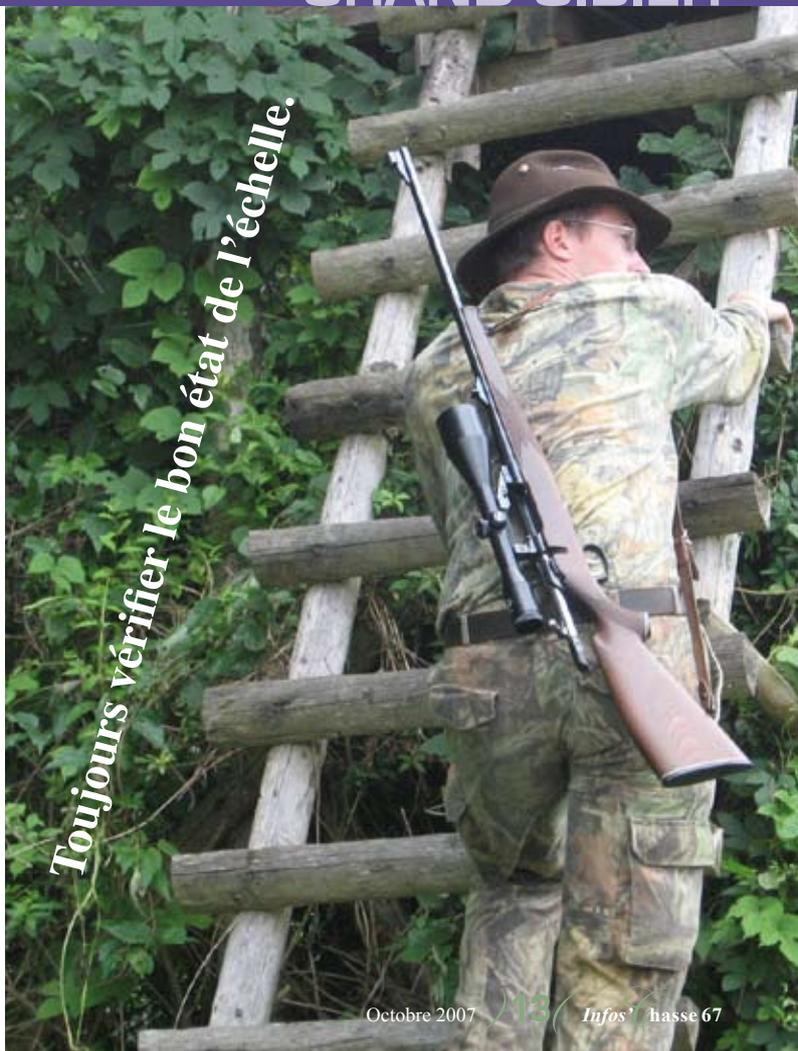
- C'est une chasse individuelle et discrète.
- Ne négligez pas la présence éventuelle d'autres utilisateurs de la nature, aussi discrets que vous (cueilleurs, photographes, randonneurs isolés ...).
- Ne tirez pas sur un animal dans un buisson ou qui se dérobe dans une régénération.
- Identifiez aux jumelles de manière formelle l'animal à prélever.
- Effectuez toujours un tir fichant, donc à courte distance.
- Votre balle est engagée dans le canon, vous devez obligatoirement enclencher votre sécurité.
- Le port d'un vêtement fluorescent et la pose de panneaux ne sont pas obligatoires, mais peuvent être utiles pour éviter d'effrayer les autres utilisateurs de la nature.

Chasse à l'affût

- La montée et la descente au poste d'affût s'effectuent arme déchargée, le canon dirigé vers le haut.
- Pendant l'affût, l'arme est chargée avec la sécurité enclenchée. En présence d'un stecher, celui-ci n'est utilisé qu'une fois la visée effectuée, quelques secondes avant le tir et après avoir enlevé la sécurité.
- Identifier le gibier avec des jumelles. Ne jamais balayer le territoire avec la lunette de la carabine.
- L'optique (*jumelle + lunette*) doit être adapté à l'aube et au crépuscule, c'est-à-dire offrir un maximum de luminosité. Grossissement et ouverture doivent si possible coïncider entre les deux instruments (*par ex. 8x56*).
- Attention, une optique de visée réduit votre champ visuel.
- Le tir est réputé fichant mais doit s'effectuer à une distance raisonnable.

Jean-Luc Ries

Toujours vérifier le bon état de l'échelle.



VOUS AUSSI, RÉALISEZ VOS RÊVES

BURKINA FASO



MOZAMBIQUE



ZIMBABWE



NAMIBIE



AFRIQUE DU SUD



URUGUAY



ROUMANIE



BOURGOGNE



Tél. +33 (0) 977 900 975 • www.dima-hunting.fr



Déclarer vos dates de battues

Le détenteur du droit de chasse doit faire connaître, à la commune pour les chasses communales et réservées, à l'Office National des Forêts pour les lots de chasse domaniaux, au plus tard pour le 1^{er} septembre de chaque année, le calendrier des battues.

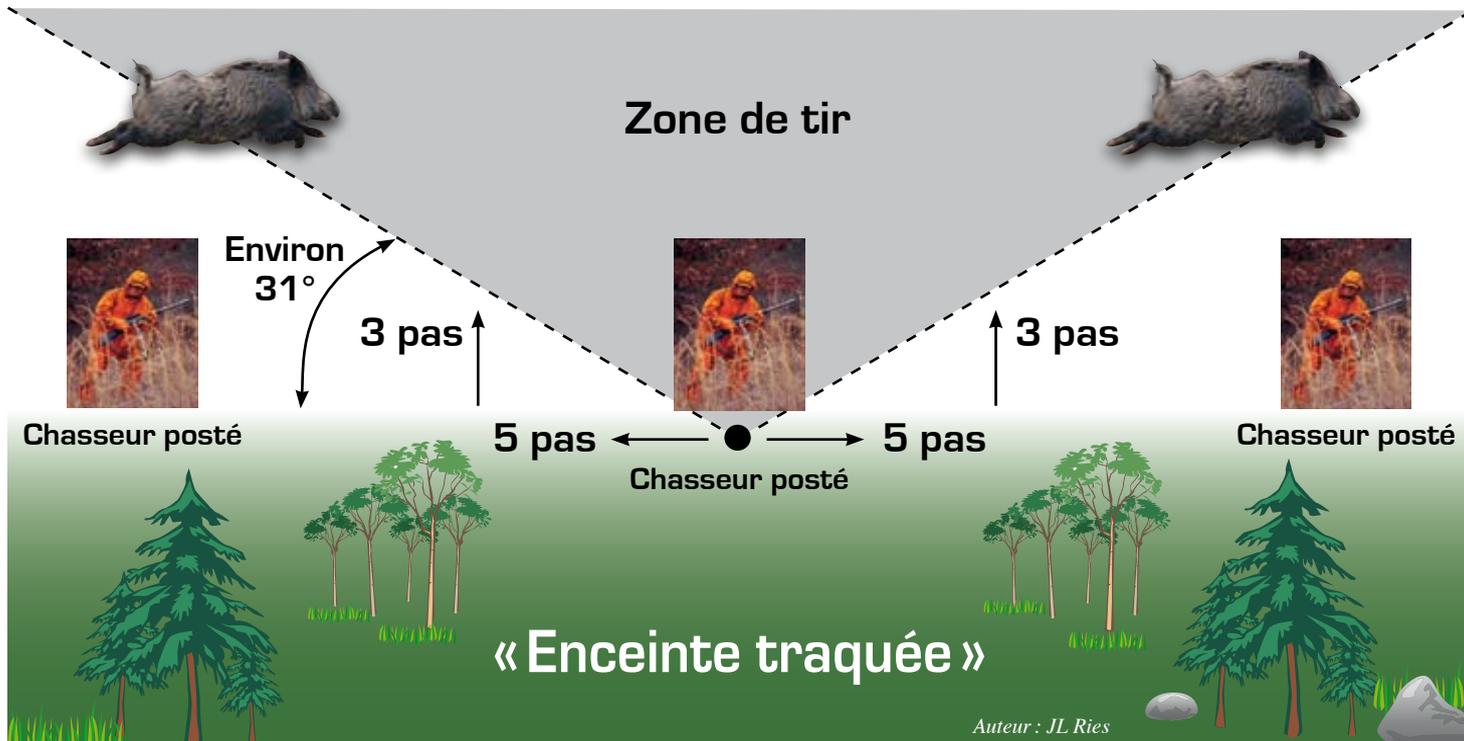
- Tout changement à ce calendrier, ou toute battue supplémentaire, doit être signalé au plus tard une semaine à l'avance aux instances respectives. En l'absence de réponse, l'accord est réputé acquis.
- Pour les lots de chasse intercommunaux, le calendrier doit être fourni à chacune des communes concernées.
- Les battues aux sangliers concernant des parcelles de maïs, devront être signalées à la commune au plus tard la veille de l'action de chasse.



*Article 4, de l'arrêté préfectoral du 11 Juin 2007
relatif à la sécurité publique à l'occasion des actions de chasse.*

Comment déterminer son angle de 30°

Un seul mot d'ordre : Le respect de l'angle de sécurité des 30°



Chasse en battue

A l'occasion de chasses collectives, le détenteur du droit de chasse doit prendre toutes les précautions propres à éviter les accidents tant à l'égard des chasseurs et rabatteurs, qu'à l'égard des personnes travaillant en forêt ou du public.

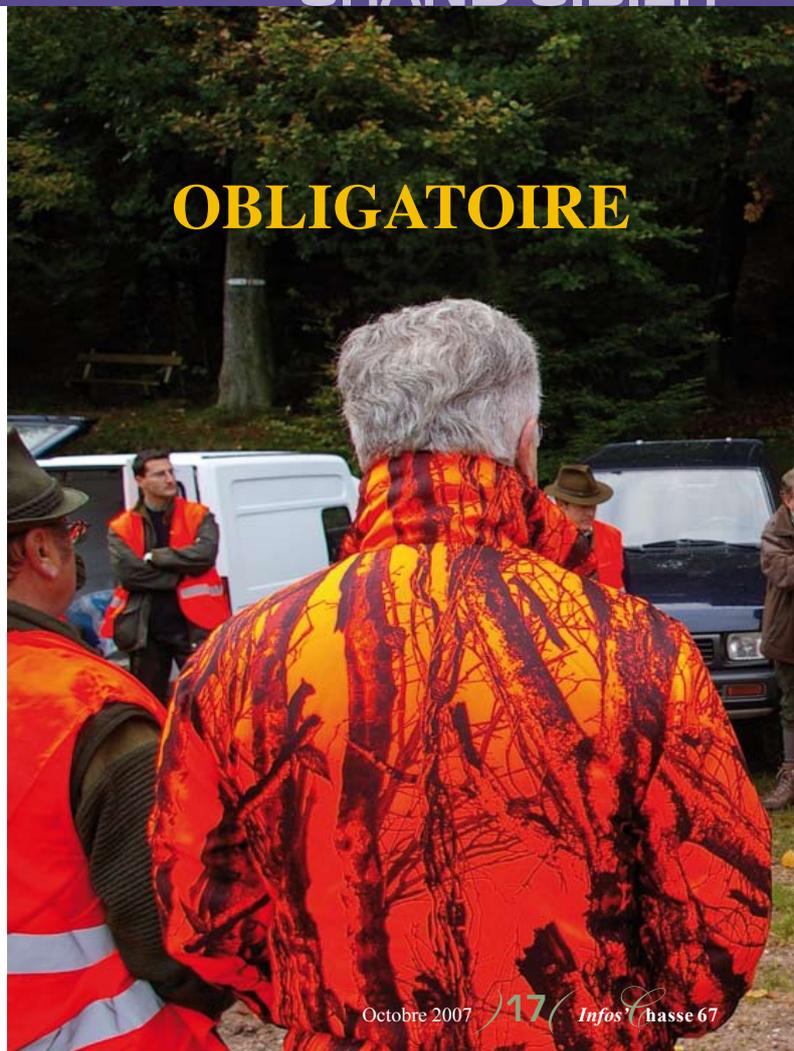
A cet effet, **le port des vêtements ou de baidriers de couleur rouge/orange ou jaune est obligatoire** pour les chasseurs postés, traqueurs et conducteurs de chien de sang.

Article 6 de l'arrêté préfectoral du 11 Juin 2007



Le bandeau apposé au chapeau du chasseur n'est pas considéré comme étant un vêtement.

OBLIGATOIRE



SIGNALEZ votre présence



N'oubliez jamais que d'autres personnes fréquentent la nature en même temps que vous. L'endroit chassé doit être balisé le jour même, par des panneaux placés le long des routes et des principaux axes de pénétration.

**Les panneaux réglementaires sont à votre disposition
auprès de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin.**

*L'article 3,
de l'arrêté préfectoral
du 11 Juin 2007 :*

Pour chaque battue au grand gibier, le détenteur du droit de chasse mettra en place une signalisation réglementaire à l'aide de panneaux triangulaires rouges sur fond orange de type AK 14 du code de la route portant l'inscription «**Chasse en cours**» posés à une distance suffisante des points d'accès à la zone de chasse (chemins, routes même fermées à la circulation publique, pistes, sentiers et itinéraires balisés, etc...).

Ces panneaux sont retirés à la fin de la chasse.

Organisation de la traque

Les traqueurs sont des acteurs importants, pensez à les sensibiliser aux questions de sécurité et mettez l'accent sur les obligations à respecter pendant l'action de chasse.

Le directeur de chasse donne ses consignes au chef de traque, celui-ci devant faire un plan de traque, indiquer le sens de la traque, faire avancer les traqueurs en ligne et veiller au respect de toutes les consignes de sécurité. Tous les rabatteurs et conducteurs de chiens porteront un baudrier de couleur rouge / orange ou jaune.

Nouveau :

Arrêté préfectoral du 11 Juin 2007, Art. 7

Lors des battues au grand gibier, il est interdit aux traqueurs ou conducteurs de chiens de porter une arme dans l'enceinte de la traque. Toutefois, le responsable des traqueurs (chef de traque) est autorisé à porter une arme de chasse pour achever un animal mortellement blessé et se trouvant au ferme dans l'enceinte de la traque. Cette arme devra obligatoirement être déchargée durant l'action de chasse.



Bien commencer, pour bien terminer.

Une journée de chasse commence toujours par le rassemblement de tous les participants, traqueurs, chefs de ligne, chasseurs. A ce moment précis, les armes n'ont pas lieu d'être portées à l'épaule. L'organisateur de chasse rappelle de façon claire et concise, les consignes de sécurité. Les recommandations minimales à diffuser et à rapporter sont celles relatives aux signaux de début et de fin de traque, à l'utilisation de l'arme à feu, de sa manipulation, au tir, à l'angle de sécurité de 30°, à la distance maximum de tir, à la prise de poste et à son occupation jusqu'au signal de la fin de battue, à l'identification formelle du gibier avant chaque tir.

Ces consignes sont inscrites sur une feuille qui sera distribuée à chaque chasseur. Un registre avec le nom du chasseur, son numéro de permis de chasser et attestation d'assurance ainsi que sa signature sera tenu à jour.

Un règlement de battue type a été élaboré par la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin et transmis à tous les locataires de chasse avant la saison des battues 2007.

A des endroits spécifiques, des miradors de battue permettront des tirs fichants assurant encore plus de sécurité.



ANTI-TIQUE FREY

Les Tiques n'ont aucune Chance



Avec l'anti-tique FREY, Hagopur réagit efficacement aux risques toujours plus grands de transmission de maladies par les tiques. Il est possible de se faire vacciner contre l'encéphalite méningée, mais il est difficile de contrer la borréliose car elle est souvent diagnostiquée trop tard voire pas du tout.

L'anti-tique FREY s'applique sur toutes les parties du corps exposées, et également sur les vêtements. Son léger parfum d'agrumes est agréable. Il dirige le système d'orientation des tiques si bien qu'elles ne reconnaissent plus l'homme en tant qu'hôte. Son spray est très économique : au moins 300 pulvérisations par flacon.

L'anti-tique FREY convient également aux enfants.

**Protège des Tiques,
taons et moustiques
pendant 4 à 8h.**

Distributeur exclusif :

Société Animkap

13, rue Cugnot - 57200 SARREGUEMINES

Tel : 03.87.98.84.54 - Fax : 03.87.98.51.55

Mail : info@animkap.fr

Site : www.animkap.fr

Hagopur - Hagopur - Hagopur - Hagopur - Hagopur

Plus de 30 années d'expérience au service
des Chasseurs de Grand Gibier
et de l'aménagement des territoires

CRUD'SCROFIX Pour attirer en particulier les sangliers et à un degré moindre les cervidés et ainsi mieux les cantonner en forêt. Sac de 25 kg Quantité petite, mais constante. 20 €	33,50 € SCROLIQ Le godron facile d'emploi. Le carton de 6 bouteilles de 1,250 kg 33,50 €	VIT'CALL Radiodiffuseur au format très compact, émet des sons très puissants. Sangliers ou cerfs. 99 €
PORTE GIBIER Fixation sur support APV Caza pour être positionné sur un emplacement de traquet d'otélog. 150 €	GOUDRON SP SANGLIER Nos godrons sangliers à viscosité adaptée résultent de la distillation du bois de pin. Le bidon de 5 kg Le pack de 6 20 € 62 €	CINGLAVIT Super attractif sanglier hyper concentré. Le carton de 6 bouteilles de 500 g 33,50 €
FISHVIT Arôme liquide goût poisson très attractif pour les sangliers. Le bidon 5 kg Carton de 6 bidons de 500 g 32,50 € 32,50 €	SPRAYVIT Pulvérisateur d'arômes de lair en chaleur. Programmable de 1 mn à 4 heures. Scrofent spray 300 ml / 500 pulv Poent spray 300 ml / 500 pulv Brefit spray 300 ml / 500 pulv 125 € le recharge. 50 €	VITEX
GOUDRON VEGETAL Godron de de "Herbige" Plus efficace que le godron SP sanglier. Le bidon 5 kg Le pack de 6 bidons 20 € 60 €	35 € PLUX'PLUSVIT Effets désinfectants, bactéricides, et répulsifs sur les porcelaines extérieures des sangliers. Le bidon 1,200 kg Le bidon 5 kg 33 € 123 €	

Dépositaire régional :
NIMKA / ANIMKAP
13 rue Cugnot
57200 Sarreguemines
Tél. 03 87 98 84 54
Fax 03 87 98 51 55
info@animkap.fr
www.animkap.fr

Savoir faire des choix



- Lorsque vous chassez avec un mixte, ne mettez jamais une cartouche et une balle. Les deux coups peuvent partir en même temps, soit par inattention du chasseur, soit par dysfonctionnement technique.
- Pour traverser un fossé ou passer par-dessus un obstacle, il faut toujours «casser» le fusil et sortir les cartouches. La sécurité de l'arme ne suffit pas.
- En chasse devant-soi, les chasseurs et les accompagnants doivent progresser ensemble et respecter une ligne parfaite.
- Si un chien course un lièvre de trop près, abstenez-vous de tirer.
- Un gibier qui piète ne doit jamais être tiré. Le chien se chargera de le retrouver.
- Ne jamais tirer un gibier volant à hauteur d'homme. Un angle minimum de 45° vers le haut est recommandé.
- A la rebrousse l'angle de tir doit être supérieur à 30°, car la gerbe «arrose» plus qu'une balle.
- Dans tous les cas, tirez à des distances raisonnables. La sécurité n'en sera que renforcée.
- Attention aux ricochets sur sol dur.

Un point commun avec la chasse au grand gibier: la sécurité

Lors de chasses collectives, l'organisateur applique les mêmes règles que lors d'une battue au grand gibier.

- Registre de présence
- Contrôle des permis
- Rappel des règles de sécurité
- Règlement de chasse
- Coups de trompe
- Transport des armes
- Signalisation sur le terrain
- Port obligatoire d'un vêtement « fluo » pour tous les participants



Le petit gibier se chasse aussi bien en plaine, qu'en forêt. Dans les deux cas, les principes de sécurité sont les mêmes.

Un buisson, une haie ou encore un champ de maïs constituent des rideaux visuels mais ne protègent en rien les chasseurs et les non-chasseurs d'une gerbe de plomb ou d'un ricochet.

Le petit gibier peut se chasser devant soi, de manière individuelle ou collective, au poste ou au chaudron ...



Au petit gibier, le port d'un vêtement de couleur rouge / orange ou jaune est aussi obligatoire pour les chasseurs, les accompagnants et les traqueurs.

Que faire en cas d'accident ?

Un accident, ça n'arrive pas qu'aux autres.



Il est primordial d'être préparé à un éventuel accident de chasse.

MIEUX VAUT PRÉVENIR...

1 Désigner un PPD (Point de première destination) et un coordinateur «secours».

Chaque territoire doit planifier un ou plusieurs Point de Première Destination pour les secours en cas d'accident. Un P.P.D. doit avoir pour principale caractéristique d'être très facilement localisable par l'équipe de premiers secours (carrefour, terrain de sport, belvédère, etc ...).

Un responsable PPD est désigné par équipe de chasse, c'est lui qui sera chargé d'y retrouver les secours. Pendant ce temps, une autre personne désignée coordinateur «secours», gère la crise sur le lieu de l'accident.

2 Stationnement des véhicules
Il faut toujours laisser les chemins libres d'accès et veiller au bon stationnement de tous les véhicules sans exception. Le véhicule de secours doit pouvoir accéder au plus près de l'accident, dans les meilleures conditions.

3 Alerte : les bons mots
Au téléphone, localiser l'accident (*Commune, massif, préciser accident de chasse, situation du P.P.D.*), description de la victime et pour finir, ne jamais raccrocher en premier, laisser son numéro de téléphone.

4 Kit de premier secours
Un bon kit de secours avec le bon contenu. N'hésitez pas à consulter votre médecin ou votre pharmacien, ils seront de bon conseil.

Agir VITE, mais sans précipitation.

Protéger, soi-même et la victime.

Alerter, les secours.

Secourir, se former au brevet de secourisme pour faire les premiers gestes qui peuvent sauver une vie en attendant les secours :

- Eviter de déplacer un blessé.
- Couvrir le blessé avec une couverture ou une veste.
- Suivre les conseils de l'opérateur au téléphone avant de toucher la victime.
- Toujours porter des gants en caoutchouc.

Garder son calme, maîtriser la situation et identifier les dangers.

PROTEGER

ALERTER

SECOURIR

PROTÉGER

ALERTER

SECOURIR

En zone rurale : composez le 18
En zone péri-urbaine : composez le 15

Attention : si vous chassez en limite départementale, assurez-vous d'être au central Bas-rhinois.

SECOURS EN DIRECT



19h05 départ des secours.



19h07 arrivée au P.P.D.



Le chasseur s'identifie.



19h09 le 4x4 ouvre la voie aux pompiers.



19h13 le blessé est pris en charge.



19h16 les premiers soins sont prodigués tandis que la civière est préparée. (notez que l'arme est sécurisée et déposée de côté).



19h18 évacuation du blessé.



19h19 l'arme est prise en charge par un autre chasseur.



19h10 le camion ne peut plus poursuivre sa route.



19h11 une équipe de pompiers poursuit le chemin.



19h12 arrivée sur le lieu de l'accident.



19h20 transport en civière vers le poste de secours.



Poste de secours en attente du blessé.



19h22 arrivée du blessé au poste de secours.

Ces photos ont été prises dans le cadre d'une manœuvre fictive.

Merci à Aliette Schaeffer (Présidente du G.G.C. Plaine de la Bruche), à Edmond Maniez (Président de la Sté de chasse J.A.C. de Bergbieten), à Gérard Jost (Chef de corps des sapeurs pompiers de Bergbieten) et à son équipe.

Un président de société de chasse (personne morale) peut déléguer ses pouvoirs pour l'organisation de chasses collectives, mais pour cela, il doit:

Désigner des personnes habilitées à le remplacer. Faire approuver ces personnes par le comité lors d'une réunion et le mentionner dans le compte-rendu.

Cette désignation de délégués, doit figurer dans les statuts ou le règlement intérieur de l'association et être adoptée en assemblée générale. Ces personnes devront signer un imprimé dans lequel ils acceptent la délégation de pouvoir.

Nota bene : tout locataire de chasse (personne physique) peut déléguer ses pouvoirs, à condition que la personne désignée dispose d'une assurance responsabilité civile « organisateur de chasse ».



Modèle de délégation de pouvoir

Les statuts de notre association autorisent le président à déléguer ses pouvoirs
pour l'organisation d'une chasse collective.

Je soussigné, Mr/Mme, président de, donne délégation pour l'organisation de la chasse en battue, à Mr / Mme, sociétaire de l'association.

Pour la saison de chasse....., ou la journée du.....

Cette délégation de pouvoir est expressément approuvée par Mr / Mme, qui accepte d'en supporter les conséquences tant civiles que pénales. Les chefs de ligne, le chef traqueur et autres personnes désignées seront sous son autorité et s'engagent à respecter et à faire appliquer ses consignes y compris les sanctions à effet immédiat.

A noter que la responsabilité civile de l'association est couverte par le contrat d'assurance N°..., souscrit auprès de la compagnie (adresse, téléphone, nom du responsable).

Fait à, le

Bon pour pouvoir

Nom et prénom du délégant

Signature

.....

Déclare accepter la délégation de pouvoir

Nom et prénom du délégué

Signature

.....

A group of hunters, including men and women, are walking through a forest with yellow autumn leaves. They are wearing various outdoor gear, including jackets, hats, and high-visibility vests. Several dogs, including a white terrier and a brown and white dog, are walking alongside them. The scene is set in a wooded area with trees and fallen leaves on the ground.

Au travers de ce livret, la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin a voulu aider ses membres, qu'ils soient locataires de territoires ou non, à pratiquer la chasse individuelle et collective en toute sécurité. Ce document fait une synthèse des textes de loi en matière de sécurité à la chasse, propose des recommandations simples, des règlements et des modèles, il développe aussi le sujet des assurances, des responsabilités en cas d'accident et des sanctions encourues. Tous les chasseurs pourront l'utiliser à bon escient, car c'est à chacun de nous qu'il appartient de tout faire pour éviter l'irréparable, de faire en sorte que la chasse reste encore longtemps un plaisir unique ... à partager sans crainte.

*Traitement et conservation
de tous gibiers
et viandes animales*

ANIMKAP

le respect de l'art de chasser

**Armoires réfrigérées
et ventilées**

Larg. 0,52 à 0,77 m
Prof. 0,50 à 0,74 m
Haut. 1,52 à 2,06 m



Chambres froides

Larg. 0,90 à 2,40 m
Prof. 0,90 à 2,45 m
Haut. 1,90 m



Couperets

NIMKA / ANIMKAP

13 rue Cugnot - F-57200 Sarreguemines - Tél. 03 87 98 84 54 - Fax 03 87 98 51 55 - www.animkap.fr - info@animkap.fr

L'esprit de la chasse, l'ambiance de la campagne.
Bienvenue... vous êtes chez KETTNER.



NOUVEAU MAGASIN :

Derrière DARTY, rue du Prayon - ZAC d'AUGNY 2000 à AUGNY (57685)

Autoroute A 31, sortie 30, à 7 km au sud de Metz

Renseignements au 0826 620 666 - www.kettner.fr

Horaires d'ouverture : le lundi après-midi de 14h30 à 19h00, du mardi au samedi de 9h30 à 19h00

Kettner
CHASSE ET CAMPAGNE